

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi dix décembre 2010 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. LETHUILLIER, M. BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL BROU, GUIRLIN, ROBERT, M. DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, M. CAPILLERY, MME LEGER, M. DESHAYES, MMES CHOTARD

Etaient absents excusés : MME RANDOUX, MME JETHA (pouvoir à M. LOQUET), M. POTOT (Pouvoir à M. BOUCHER)

Laurence CHOTARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES**

**1° Situation financière**

M. le Maire présente au conseil la situation financière de la commune, ce jour, pour les trois budgets.

**Budget Général**

- Section de fonctionnement, pour un budget primitif de 1 560 000 € les dépenses s'élèvent à 1 058 905 €, soit 68% de réalisation et les recettes à 1 521 419 € soit 97,52% de réalisation.
- Section d'investissement, pour un budget primitif de 1 140 000 € les dépenses s'élèvent à 772 323 €, soit 67,74% de réalisation et 533 496 € de recettes, soit 47% de réalisation.

Pour les budgets Eau et assainissement et CCAS, ils sont conformes aux prévisions budgétaires.

**D. 2618**  
**DM N° 2 SUR**  
**BUDGET**  
**GENERAL**

**2°/ Décisions Modificatives**

**a) DM N° 2 - Budget Général**

Dans le cadre des ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au Budget Général 2010 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous.

<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
202 – Frais d'étude / docs urbanisme	- 4 600
2031 – Frais études	- 5 000
205 – Consess licences / Commune	- 4 400
2111 – Acquisition terrain Pitou	- 10 000
2128 – Aménagement parc Espace Hugo	+ 21 000
21312 – Bâtim. Scolaires école maternelle	+ 11 500
21318 – Autres bâtim publics Mairie	- 3 000
2135 – Install agenc Mairie	- 2 750
2138 – Constr vannage Petit Cherisy	- 600
2151 – Réseaux voirie divers	+ 1 000
2152 – Installations voirie	+ 10 000
21568 – Autre matériel Vidéosurveillance	- 10 050
21571 – Matériel roulant / tracteur	+ 4 550
2182 – Matériel de transport / services communs	+ 7 600
2188 – Autres mat. Mairie	+ 5 750
2313 – Aménagement abords église	- 21 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
022 – Dépenses imprévues	- 1 300
6042 – Achats de prestations de services divers	+ 4 780
60612 – Energie électricité Mairie	- 9 700
60621 – Combustibles Mairie	- 3 950
60622 – Carburants voirie	+ 1 010
60623 – Alimentation boulangerie cantine	- 550
60628 – Autres fournitures petite pharmacie	-310
60631 – Fournitures d'entretien école maternelle	+ 3 852
60632 – Fournitures de petit équip mairie	+ 3 920
60633 – Fournitures de voirie	+ 60
60636 – Vêtements travail école maternelle	- 300
6064 – Fournitures administ Mairie	+ 4 740
6065 – Livres disques cassettes biblio	- 1 400
6067 –Fournitures scolaires école mat dot ordinaire	+ 370
6068 – Fournitures diverses massifs et potager	+ 1 440
6135 – Loc mobilières photocopie mairie	+ 540
61521 – Entretien parc Mairie (abattage arbres)	+ 320
61522 – Entretien bât. Salle communale	- 7 362
61523 – Voies et réseaux / rues et routes	+ 400
61551 – Entretien matériel roulant	- 752
61558 – Entretien photocop téléph	+ 628
6156 – Maintenance APAVE chauff centr cantine	- 480
616 – Pr assurances bâtiments mairie	- 458
617 – Etudes rech / diagnostic amiante	- 212
6182 – Doc générale et techn Mairie	- 640
6218 – Autre personnel extérieur école maternelle	+ 1 350
6225 – Indemnités aux régisseurs	- 100
6226 – Honoraires	- 1 550
6227 – Frais actes et contentieux	- 650
6228 – Indemnités commissaire enquêteur	+ 1 100
6231 – Annonces et insertions	+ 954
6232 – Fêtes et cérémonies diverses	- 5 595
6236 – Catalogues et imprimés	- 300
6237 – Publications mairie	+ 1 725
6238 - Impressions	+ 655
6247 – Transports collectifs école maternelle	+ 440
6261 – Frais affranchissement mairie	+ 120
6262 – Frais de télécom Mairie	- 555
62878 – Rembt de frais à CCLVD (SVP)	+ 9 410
6288 – Sorties activités extérieures	+ 510
6332 – Cotisation FNAL Cantine	- 660
6336 – Cotisation CNFPT/CGFPT Bibliothèque	- 140
6338 – Autres impôts et taxes / rémun école mat.	- 150
63512 – Taxes foncières	- 150
6355 – Taxes et impôts sur les véhicules	+ 380
637 – Redevance SNCF	- 40
6411 – Personnel titulaire mairie	+ 3 460
6413 – Personnel non titulaire cantine	- 1 800
6451 – Cotis URSSAF école primaire	- 3 260
6453 – Cotis caisse retraite personnel mairie	- 300
6455 – Cotis assurance personnel Dexia Sofcap	- 1 200
6475 – Méd du travail, pharmacie voirie	- 300
6558 – Particip frais fonction. Ecoles ext (matern)	+ 1 200
658 – Charges diverses de la gestion courante	+ 800
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Le budget reste en équilibre.

Cette DM n° 2 sur le Budget Général est adoptée à l'unanimité.

D.2618/1

### **DM. N° 1 -Budget Eau et Assainissement**

**DM N° 1  
BUDGET EAU  
& ASSAINIS.**

Dans le cadre des ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2010 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous.

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
701249 - Reversement aux agences de l'Eau Redevance pour pollution	- 2 500
605 – Achats d'eau	+ 2 500
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 150
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 150
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Le budget reste en équilibre.

Cette DM n° 1 sur le Budget Eau et Assainissement est adoptée à l'unanimité.

**D. 2619  
TARIFS PUB.  
BULLETTIN  
MUNICIPAL**

### **3°/ Tarifs publicités bulletin municipal 2011**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2011

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

- \* 1/12<sup>ème</sup> de page 70 €
- \* 1/8<sup>ème</sup> de page 100 €
- \* 1/4 de page 150 €
- \* 1/2 page 230 €
- \* création de la page complète : 400 €
- \* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**D. 2620  
TARIF COUPON  
SITED POUR  
2011**

### **4°/ Tarif coupon SITED année 2011**

M. ISABEL informe le conseil municipal que le comité syndical du SITED doit se réunir le 14 décembre prochain pour décider, entre autres, du nouveau tarif du coupon de transport scolaire pour l'année 2011. Une augmentation de 2,5% est prévue, ce qui porterait à 106,90 € le prix du coupon semestriel. Notre commune prenant à sa charge 50% du prix du coupon, le prix de vente aux familles serait de 53,45€.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce nouveau tarif à l'unanimité.

**D. 2621  
TARIF MARCHÉ  
DE NOEL**

### **5°/ Tarif Marché de Noël**

Christian BOUCHER informe le conseil municipal que le 8<sup>ème</sup> Marché de Noël doit avoir lieu le dimanche 19 décembre 2010 Place de l'Eglise et Foyer St Pierre. Cette année, le marché de Noël sera couplé avec une "Foire aux Jouets" réservée aux particuliers habitant les communes de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais".

Il est proposé de reconduire le même tarif que l'an dernier soit 35 € par stand pour les exposants du Marché du Noël et de fixer le tarif de la Foire aux Jouets à 2 € le ml.

Le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

**D. 2622  
PARTICIPATION  
AU FSL**

### **6°/ Participation au F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement)**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Chérisy, la participation pour l'année 2010 s'élèverait à 66 €.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette participation.

Adopté à l'unanimité

## **II – ADMINISTRATIF**

**D. 2623  
SUPPRESSION  
POSTE  
EDUCATEUR APS  
6H/SEM**

### **1°/ Suppression de poste Educateur APS à 6h/semaine**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il propose la suppression du poste d'Educateur APS à 6 heures/semaine (remplacé par un poste à 7h/semaine). Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N° 1.243.10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la suppression de ce poste à l'unanimité.

**D. 2624**  
REGULARISATION  
**FONCIERES**  
**SUITE A**  
**ALIGNEMENT**  
**VOIRIE**

## **2°/ Régularisation foncières suite à alignement voirie**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser deux dossiers auprès des services du cadastre :

↳ les parcelles cadastrées ZH 181 (ex F 646), ZH 183 (ex F 651) et ZH 184 (ex F 653) sises impasse de la Garenne à Raville, appartenant à M. LEPAIS Noël, avaient été cédées à la commune pour élargissement de la voirie communale en son temps (avant 1977). Cela n'ayant jamais été pris en compte par les services du Cadastre, M. LEPAIS demande la régularisation de ce dossier. Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à régulariser ce dossier auprès des services concernés. Adopté à l'unanimité.

**D. 2625**  
**SENTE N° 41**  
**RAPPORT**  
**COMMISSAIRE**  
**ENQUETEUR**

## **3°/ Conclusions rapport Commissaire Enquêteur Déclassement sente communale n° 41**

M. le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 27 septembre 2010 relative au déclassement et cession de la sente communale n° 41. Il donne lecture du rapport du Commissaire Enquêteur qui donne *"un avis favorable au déclassement de cette sente communale n° 41, entre les parcelles D1213 et D1077, sous réserves de préserver le droit de tous les riverains et donc d'obtenir l'accord du propriétaire de la parcelle D536."* Le Conseil Municipal prend acte de cet avis.

## **4°/ Informations sur le projet de territoire du Drouais (Pays Drouais / Dreux Agglo)**

M. le Maire évoque la Réforme des Collectivités Territoriales actuellement en cours. Il informe que dans ce cadre, les SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) prévaudraient sur les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il informe le Conseil Municipal sur le projet de territoire du Drouais (Pays Drouais et Dreux Agglomération). Une étude est en cours et portera sur l'avenir du Drouais, son développement, l'attraction de la région Parisienne, etc. et l'éventuelle mise en place ou non d'un SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) de Pays. Divers ateliers sont menés en ce moment par le Pays Drouais et Dreux Agglo. Michel LETHUILLIER émet le souhait de voir les élus des communes intégrer ces travaux comme acteurs et non pas comme simples spectateurs.

**D. 2626**  
**DEMANDE**  
**EVALUATION**  
**PROPRIETES**  
**CADASTREES**  
**D907 ET D1003**

## **5°/ Demandes évaluation des propriétés cadastrées D907 et D1003**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire estimer les propriétés suivantes pour une éventuelle acquisition :

- D 990 sise 25 rue Charles de Gaulle, mise en réserve au PLU de la commune.
- D 1325 sise 46 rue Charles de Gaulle : déjà propriété de la commune faisant l'objet d'une rente viagère au profit de l'ancienne propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander l'évaluation de ces deux propriétés auprès des Services des Domaines. Adopté à l'unanimité.

Bruno LOQUET approuve l'évaluation de la propriété cadastrée D1325 mais rappelle son abstention quant à sa mise en réserve au PLU.

## **6°/ SAFER – Vente prairies parcelles cadastrées D907 –D1003**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par la SAFER le 10 novembre dernier relatif à l'appel de candidatures pour la vente de deux parcelles cadastrées D907 et D1003 sises aux Guérets. A ce jour, ces parcelles ont trouvé acquéreur. Pour info.

**D.2627**  
**VENTE**  
**TERRAIN**  
**CADASTRE**  
**D1661**

## **7°/ Vente terrain cadastré D1661 (2 300 m<sup>2</sup>)**

M. le Maire rappelle la vente par la commune de la parcelle cadastrée D660, sise rue de Paris, à Monsieur MALITOURNE pour la construction de logements destinés aux personnes âgées. Il informe avoir rencontré Monsieur PINCELOUP, de la SA Eure & Loir, qui serait intéressé par l'acquisition de la parcelle D661, d'une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> (jouxant la D660) pour un projet de construction de 7 logements. Cela pourrait aboutir à une unité architecturale de 15 logements (8 privés et 7 Eure et Loir Habitat) avec une voirie commune.

M. le Maire propose un prix de vente de 60 000 € pour cette parcelle D 661.

Après délibération le conseil municipal décide la vente à la SA Eure et Loir Habitat de la parcelle cadastrée D 661, sise route de Paris, d'une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> pour un montant de 60 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il est donné tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents dans ce dossier qui sera confié à Maître POPOT, notaire à Cherisy. Adopté à l'unanimité.

**D. 2628**  
**PLAN**  
**COMMUNAL**  
**DE SAUVEGARDE**

### **8°/ Plan Communal de Sauvegarde- Création d'une Commission**

M. MOREAU-PAGANELLI présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde et demande la création d'une commission pour la mise en place de ce plan. Cette commission sera composée de : M. LETHUILLIER, Président - M. MOREAU-PAGANELLI, Rapporteur – M. ISABEL, Nicole KERMARREC et Ludovic DESHAYES membres. Adopté à l'unanimité.

**D. 2629**  
**MARCHE ACTES**  
**TELETRANSMISSION**  
**ACTES SOUMIS AU**  
**CONTROLE DE**  
**LEGALITE**

### **9°/ Marché ACTES – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Suite au lancement du marché "Télétransmission des actes administratifs" en groupement de commande par la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais",

Vu le résultat de l'appel d'offres du marché cité ci-dessus, le marché a été attribué à la société SRCI de Gallardon, pour un montant global de 5 680 € HT, pour une période de 4 ans.

Pour la commune de Cherisy, le coût total HT des 4 années est de 450,77 €.

- soit pour la 1<sup>ère</sup> année : 285,77 € HT (montant comprenant les droits d'utilisation, l'installation et la formation)

- les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années : 55,00 € HT (montant comprenant les droits d'utilisation).

Une convention entre l'Etat et la Commune doit être signée afin de finaliser ledit marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**D.2630**  
**PRESTATIONS**  
**VERIFICATIONS**  
**TECHNIQUES**  
**ESPACE HUGO**

### **10°/ Prestations pour vérifications techniques Espace Hugo**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des vérifications périodiques règlementaires pour l'Espace Hugo, plusieurs entreprises ont été contactées. La société VERITAS étant la moins disante, sa proposition a été retenue pour un montant annuel HT de 365 € comprenant la vérification des installations électriques, de gaz et des moyens de secours. Adopté à l'unanimité.

**D. 2631**  
**INFORMATIS.**  
**BIBLIOTHEQUE**

### **11°/ Informatisation de la bibliothèque**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Bibliothèque Départementale relatif à

l'informatisation de la bibliothèque qui devrait intervenir courant 2011, processus pour lequel la commune pourrait recevoir une aide technique et logistique du Département.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe d'informatisation de la bibliothèque municipale. Adopté à l'unanimité.

Bruno LOQUET informe le Conseil Municipal que la bibliothèque municipale est de nouveau ouverte au public le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

A partir du 12 Janvier 2011, l'équipe de bénévoles (Mesdames AUVARD, GOEURY, LAHAYE, LEFEBVRE et Monsieur VITRAC) accueillera le public également le mercredi après-midi de 14h30 à 17 heures.

**D. 2632**  
**NUMERISATION**  
**DELIBERATIONS**  
**ET PERMIS**  
**DE CONSTRUIRE**

### **12°/ Numérisation des délibérations et des permis de construire**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maintenance des archives communales avait été confiée depuis plusieurs années à la société ARKEA et qu'il y a lieu de renouveler la convention dont le coût s'élèverait à :

- vacation journalière pour l'archivage : 420 € HT

- suivi logiciel : 600 € HT par an.

En outre, il présente une proposition relative à la numérisation des délibérations du conseil municipal depuis 1972 et des permis de construire pour un montant HT de 6 700 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention avec la société ARKEA WEB pour la maintenance de l'archivage et le suivi logiciel

- approuve le devis de numérisation des délibérations du conseil municipal et des permis de construire pour un montant HT de 8 100 €.

Adopté à l'unanimité.

### **III – TRAVAUX**

#### **1°/ Lancement d'appels d'offres pour les travaux de sécurité dans la traversée des Osmeaux et les travaux d'aménagement de stationnement autour des écoles**

M. le Maire informe le conseil du lancement d'appels d'offres pour les travaux de la traversée des OSMEAUX (rue du Moulin) et du projet de stationnement autour des écoles. La remise de plis a été fixée au 13 décembre. La commission d'appel d'offres doit se réunir prochainement.

#### **2°/ Sollicitation du CAUE pour projet aménagement Place de l'Eglise**

M. le Maire évoque le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise qui permettrait l'amélioration du stationnement derrière l'Eglise, ce qui nécessiterait l'abattage de quelques marronniers actuellement malades.

Ce projet évolutif prendrait également en compte une partie de la rue Charles de Gaulle.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement d'Eure et Loir) sera consulté.

La Commission Urbanisme se réunira courant Janvier pour l'étude de ce projet.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune pourrait peut-être bénéficier d'une subvention du Conseil Régional au titre du Cœur de Village, s'agissant d'une opération située dans le périmètre de logements sociaux.

#### **3°/ FDAIC 2011**

**D. 2633  
FDAIC 2011  
TRAVAUX  
SECURISATION  
RUES V. HUGO  
DE MARSAUCEUX  
ET CH DE GAULLE**

##### **a) Travaux de sécurisation rue de Marsauceux – rue Victor Hugo et rue Charles de Gaulle**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité qu'il y a de sécuriser certaines voies dans CHERISY par la mise en place de plateaux surélevés (Rue de Marsauceux, rue Victor Hugo, et rue Charles de Gaulle), afin de réduire la vitesse des véhicules d'une part et d'autre part de permettre des traversées de voirie/passage piétons adapté aux handicapés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'amélioration de sécurité routière sur route départementale en traversée de la Commune.

Pour un montant de

87 355,50 € HT (travaux)
<u>7 901,66 € HT (maîtrise d'œuvre)</u>
95 257,16 € HT
113 927,57 € TTC

A cet effet, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

➤ Subvention Département FDAIC (Opération de sécurité)	95 257,16 € HT	40 %	38 102,86 €
➤ Emprunt ou Autofinancement	57 154,30 €		

**Total H.T      95 257,16 €**

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : Juin 2011 - Fin des travaux : Décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

**D. 2633 BIS  
AMENAGEMENT  
SECURITE RUE  
CH DE GAULLE  
RUE DU  
PRESOIR**

##### **b) Aménagement de sécurité sur la rue Charles de Gaulle / rue du Pressoir**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité qu'il y a de sécuriser certaines voies dans CHERISY par la mise en place d'un plateau surélevé (Rue Charles de Gaulle/Rue du Pressoir), afin de réduire la vitesse d'une part et d'autre part de permettre des traversées de voirie/passage piétons adapté aux handicapés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'amélioration de sécurité routière sur la rue Charles de Gaulle.

Pour un montant de

25 428,00 € HT (travaux)
<u>2 257,10 € HT (maîtrise d'œuvre)</u>
27 685,10 € HT
33 111,38 € TTC

A cet effet, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

➤ Subvention Département FDAIC (Opération de sécurité)	27 685,10 € HT	25 %	6 921,28, €
➤ Emprunt ou Autofinancement	20 763,82 €		

**Total H.T**      **27 685,10 €**

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :  
Début des travaux : Juin 2011 - Fin des travaux : Décembre 2011.  
Adopté à l'unanimité.

**D. 2633 TER**  
**FDAIC 2011**  
**AMENAGEMENTS**  
**ABORDS EGLISE**

### **c) Aménagement des abords de l'Eglise**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement des abords de l'église de la Commune.

<u>Pour un montant de</u>	129 950,00 € HT (travaux)
	<u>10 096,25 € HT (maîtrise d'œuvre)</u>
	140 046,25 € HT
	167 495,32 € TTC

A cet effet, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

➤ Subvention Département FDAIC	115 000,00 € HT	25 %	28750,00 €
	<i>Plafond subvention</i>		
➤ Emprunt ou Autofinancement	111 296,25 €		

**Total H.T**      **140 046,25 €**

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :  
Début des travaux : Juin 2011 - Fin des travaux : Décembre 2011  
Adopté à l'unanimité.

## **IV – Affaires scolaires**

### **1°/ Rapport des conseils des écoles et de la Commission scolaire**

Monsieur BOUCHER donne connaissance des rapports des conseils des écoles. Il signale des effectifs élevés à l'école élémentaire malgré l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe. Il en est de même pour la cantine : 210 enfants en moyenne la fréquentent.

M. MOREAU PAGANELLI informe avoir rencontré les institutrices des classes de CM1 et CM2 pour une visite du Centre de Secours de Dreux.

Monsieur BOUCHER fait part d'une demande de subvention de l'Ecole St Martin Ste Agnès de Mézières en Drouais pour le financement d'une classe découverte. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette requête.

### **2°/ Subvention classe découverte école élémentaire**

Michel LETHUILLIER informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 500 € par le Conseil Général pour la "classe découverte" de l'école élémentaire qui s'était déroulée du 14 au 18 juin 2010. Pour information.

### **3°/ Travaux à effectuer au stade**

Football : une partie de la clôture sera remplacée (derrière les courts de tennis) pour un montant de 1 397,17 €.

La réfection des tribunes serait nécessaire (remplacement du bois par de l'alu anti-dérapant) ainsi que la pose de faïence dans les douches.

M. BOUCHER informe avoir rencontré Monsieur NOËL en compagnie de M. BROU en vue de l'homologation du terrain n° 2. Plusieurs travaux seraient nécessaires pour pouvoir accueillir les matchs de championnat.

Tennis : la présidente a exposé le problème des douches et des toilettes. Des tranchées avaient été réalisées à l'époque mais l'installation reste précaire. Pour l'instant, les adhérents (une trentaine environ) peuvent utiliser les douches du foot. Le club souhaiterait la rénovation d'un court dont le coût s'élèverait à 23 000 € (subventionné par la FFT à hauteur de 2 000 €).

#### **4°/ Compte rendu des Commissions Enfance Jeunesse de la CCLVD**

M. BOUCHER fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est très bien passée au niveau du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire.

### **V – AIDE SOCIALE**

#### **1°/ Aide au chauffage**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de la Commission d'Aide Sociale et 3<sup>ème</sup> Age est prévue le 15 décembre prochain pour étudier, comme chaque année, l'aide au chauffage apportée à certains habitants. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la décision qui sera prise lors de cette réunion.

#### **2°/ Mise à disposition de logement communal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal jouxtant la mairie, a été mis à la disposition de Madame Lydia MATHIEU suite à des problèmes familiaux. Un montant de 50 € par mois lui sera demandé pour participation aux frais de chauffage, d'eau et d'électricité. Ce montant sera ajustable aux frais réels à la fin de cette mise à disposition.

### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

↳ M. le Maire informe le Conseil Municipal que Pierre-Jacques METIVIER, après avoir maintenu le petit marché dominical de fruits et légumes sur la Place de l'Eglise par tous temps (qu'il pleuve, qu'il neige...) pendant des dizaines d'années, a décidé d'arrêter son activité fin décembre 2010.

Il le remercie pour ce service de proximité qui est apprécié d'un certain nombre d'habitants.

Le souhait de la municipalité est bien sûr de maintenir, tant que faire se peut, ce marché.

Il indique avoir été contacté par un commerçant ambulant rôtisseur M. FLOC'HLAY (poulets grillés et accompagnement + un plat chaud) qui souhaiterait s'installer le dimanche matin et qui pourrait être rejoint par un nouveau commerçant non sédentaire de fruits et légumes.

Ainsi, la continuité de l'activité "Marché" serait maintenue.

↳ Le Conseil Municipal remercie la société QUEMAT qui a mis à disposition son matériel pour dégager les voies lors de l'épisode neigeux de ces derniers jours

### **TOUR DU TAPIS**

L. CHOTARD

↳ S'informe sur le projet de mensualisation du paiement des factures d'eau. M. le Maire répond que ce sera possible prochainement.

↳ Demande la possibilité de pouvoir utiliser occasionnellement le four poterie. M. le Maire répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient mais doute qu'il soit encore opérationnel.

↳ Demande à qui incombe le déneigement de la Côte des Osmeaux. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une route départementale.

L. DESHAYES

↳ Félicite les employés communaux pour leur travail lors des dernières intempéries et pour le secours apporté aux personnes en difficulté sur la route.

↳ Demande la possibilité d'entreposer du sel sur les trottoirs à destination des personnes âgées.

B. LOQUET

↳ Téléthon : c'est le 2<sup>ème</sup> meilleur score des dix dernières années.

F. CAPILLERY

↳ Se demande pourquoi tant de disparités au niveau de l'urbanisme sur Raville (couleur de volets – taille des tuiles ..)

↳ Signale une recrudescence des cambriolages sur Raville

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Défibrillateur : une prise en charge de 50% par le Conseil Général est possible. Il existe maintenant des systèmes



automatisés qui préviennent directement les secours. M. le Maire répond qu'il peut être envisagé d'en équiper l'Espace Hugo.

N. KERMARREC

↳ Rappelle la fête de l'Arbre de Noël des Enfants le dimanche 12 décembre. Demande des volontaires pour la distribution des jouets.

↳ Pense qu'il serait utile d'acquérir une dizaine de tables rectangulaires pour l'Espace Hugo.

D. ROBERT

↳ Signale que la rue de la Libération est très bien décorée. Soumet l'idée d'acheter des décorations à leds pour l'an prochain.

M. ISABEL

↳ Signale que le dossier de réparation de la cloche suit son cours. Les devis ont été adressés à M. SINGER expert campanaire pour avis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1h00 heure.